

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 1

Artikel: L'actualité

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La loi sur l'encouragement de la construction de logements sera prolongée

Une «petite question» du conseiller national Trottmann (Argovie) avait la teneur suivante: «La loi fédérale du 19 mars 1965 concernant l'encouragement à la construction de logements a effet jusqu'au 31 décembre 1970. Mais la situation continue à être précaire sur le marché du logement. La demande de logements à loyer modéré reste forte. Le Conseil fédéral est invité en conséquence à faire connaître si un nouveau projet de loi sur la construction de logements pourra être adopté pour 1971 ou si la validité des dispositions actuellement en vigueur sera prolongée pour quelques années.»

Le Conseil fédéral répond comme suit:

«Eu égard à l'expiration de la loi fédérale concernant l'encouragement à la construction de logements, des mesures d'un type nouveau sont à l'étude; elles tendent au premier chef à améliorer les conditions propices à la construction de logements. Cependant cette analyse sera si longue que le nouveau projet de loi ne pourra pas être mis en vigueur au début de 1971. D'autre part, le besoin de logements à loyers réduits – variable, il est vrai, d'une localité et d'une région à l'autre – subsiste. Telles sont les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral proposera aux Chambres de proroger de deux à trois ans la durée de validité de la loi fédérale du 19 mars 1965 sur la construction de logements.»

D'après cette réponse, il faut s'attendre que la réforme nécessaire de l'aide fédérale qui avait été préconisée par le conseiller fédéral M. Schaffner ainsi que par les experts et qui tendait à faciliter surtout les investissements dans l'infrastructure de groupes d'habitations sera retardée de plusieurs années.

La situation de l'industrie et du bâtiment au cours du troisième trimestre de 1968

L'emploi dans l'industrie a marqué une nouvelle quoique modeste augmentation au cours du trimestre examiné. Le

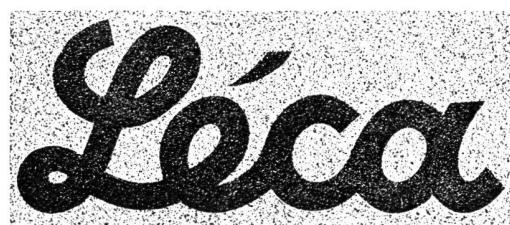
nombre des ouvriers occupés est cependant demeuré plus faible qu'un an auparavant. La hausse de l'activité s'est étendue à la moitié des branches d'industries considérées. Le taux d'occupation a progressé notamment dans l'industrie chimique, l'industrie de la chaussure et dans l'industrie des métaux et machines qui revêt une grande importance ainsi que – pour des causes saisonnières – dans l'industrie de l'alimentation, des boissons et tabacs. En revanche, le recul de l'emploi s'est poursuivi dans l'industrie des textiles et de l'habillement; l'industrie du bois et l'industrie horlogère ont toutefois aussi accusé un taux d'occupation nettement plus faible que durant le trimestre précédent.

L'indice concernant les ouvriers occupés dans les entreprises considérées (base 100 au troisième trimestre de 1949) s'est accru de 0,1% du deuxième au troisième trimestre pour s'inscrire à 146,9 points. Il est resté par conséquent de 0,4% inférieur au niveau atteint un an auparavant, contre -1,2% au troisième trimestre de 1967.

On évalue à environ 700 unités l'augmentation survenue au regard de fin juin dans l'effectif global des ouvriers occupés dans l'industrie.

Les jugements des chefs d'entreprise permettent cependant de constater une nouvelle amélioration de l'activité. 55,6% des entreprises soumises à l'enquête l'ont estimée bonne (51,8% au trimestre passé et 55% un an auparavant), 39,9% satisfaisante (42,2% et 40,6%) et 4,5% mauvaise (6% et 4,4%).

La première catégorie de ces entreprises occupait 62,5% des ouvriers dénombrés, la deuxième 35,7% et la troisième 1,8%. L'indice appréciatif de la situation calculé sur la base de ces données (bon = 150, satisfaisant = 100 et mauvais = 50) s'est élevé de 128 à 130 points au cours du trimestre sous rubrique, contre 127 au troisième trimestre de 1967. L'état de l'emploi a été jugé d'une manière nettement plus favorable avant tout dans les principales branches de l'industrie des textiles et de l'habillement de même que dans l'industrie du bois; seuls les arts gra-



matériau isolant et de construction

HUNZIKER CIE

phiques et l'industrie chimique ont annoncé un fléchissement notable de l'emploi.

Les perspectives d'activités pour les trois prochains mois ont également de nouveau été jugées avec plus de confiance. Ces jugements meilleurs semblent toutefois se concentrer comme jusqu'ici sur les grandes entreprises et celles de moyenne grandeur. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est certes quelque peu accentuée pendant le trimestre en question, mais elle a continué d'être moins prononcée qu'au troisième trimestre de 1967.

Ces perspectives sont considérées comme bonnes par 44,5% des entreprises soumises à l'enquête, satisfaisantes par 38,1% et mauvaises ou incertaines par 17,4%.

Dans le bâtiment, la hausse de l'emploi s'est aussi poursuivie durant le trimestre examiné. L'indice relatif aux ouvriers occupés (troisième trimestre de 1949 = 100) a passé de 158,8 à 161,2 points et a été dès lors encore de 2,5% inférieur au niveau obtenu l'année précédente, contre -4,7% au troisième trimestre de 1967. L'indice appréciatif de la situation a progressé de 119 à 122 points, alors qu'il avait été de 119 points un an auparavant. Les perspectives d'activité ont également été jugées d'une façon plus favorable qu'au trimestre passé et qu'au troisième trimestre de 1967.

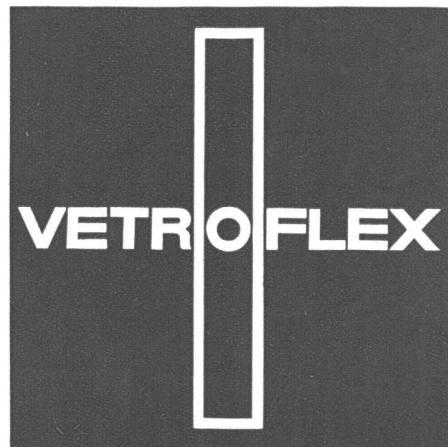
Situation et perspectives dans la branche du bâtiment

Les cahiers N°s 1 et 2, juillet 1968, du « Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles » contiennent une très intéressante enquête sur l'activité dans la branche du bâtiment en 1967 et les constructions projetées pour 1968.

Le bulletin rappelle d'abord les grands traits de l'évolution conjoncturelle en 1967, toile de fond sur laquelle se détachent les événements enregistrés dans le secteur de la construction. Cette évolution a été caractérisée par une très nette accalmie. Le taux d'accroissement du produit national brut réel s'est limité à 1,6% contre 2,8% l'année précédente. Ce facteur, joint à l'incertitude qui régnait quant à la situation économique mondiale et, en particulier, à la conjoncture dans les pays avec lesquels nous sommes le plus étroitement liés sur ce plan, a entraîné une stagnation des investissements d'agrandissement dans les entreprises. Aussi les constructions industrielles n'ont-elles atteint que de justesse le niveau de 1966. En ce qui concerne la construction de logements, on a noté un faible recul, qui peut être attribué d'une part, à une

**ISOLATIONS
VETROFLEX**
**EFFICACITÉ
CONFORT
ÉCONOMIE**

FIBRES DE VERRES S.A.
1001 LAUSANNE
TÉL. (021) 22 42 92



Procédé TEL